

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

**Objet : Conseil 04/03/2022**

**Séance du 4 mars 2022**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la mairie le :

**5/3/2022**

Que la convocation du conseil avait été faite le

**21/02/2022**

Que le nombre des membres en exercice est de **7**

Exécution des articles L121 10, R 121 7, L 121 11, L 124 2, L 121 17, R 121 9 du code des communes.

Le Maire

L'an 2022 le 4 mars le Conseil Municipal de la commune de Sainte Anne s'est réuni en salle de mairie après convocation légale du 21/02/2022 sous la présidence de Joël Bôle, Maire.

**Etaient présents :**

Arnaud Florin, Valentin Guyat, Fanny Darsin, Florentin Guyat, Nicolas Auvernois et Joël Bôle

**Absent :** Barbara Huguenin qui a donné procuration à Nicolas Auvernois

Conformément à l'article L 2121 15 du code des communes, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris parmi les membres du Conseil. Nicolas Auvernois a été désigné pour occuper ces fonctions qu'il a acceptées.

**L'ordre du jour est le suivant :**

- CR CM 04/02/2022
- CA et CG 2021, affectation des résultats, BP 2022 et vote des taxes 2022
- Choix d'un maître d'œuvre pour la réfection thermique du bâtiment communal
- Organisation des élections présidentielles, tenue du bureau des élections.
- Modification statuts CCLL
- Sivom du Haut Lison et Levier
- Questions diverses : suivi la Rapilla et convention SYDED achat granulés

Après avoir remis à chacun un dossier comportant les pièces reliées à l'ordre du jour, Joël, président de séance, déclare la séance ouverte :

- **Vote des taxes :** Le CM décide de voter pour 2022 les mêmes taux qu'en 2022 : soit 10,57 pour le bâti, 15,51 pour le non bâti, la taxe d'habitation ayant été supprimée en 2020, nous aurons une compensation de l'état ; le produit fiscal sur 2021 sera d'environ 8 614 €.
- **Présentation des comptes :** (voir document joint), Joël commente les comptes : BP 2021, CA 2021 et projet de BP 2022, le CM constate que les résultats du CA sont conformes à ceux du compte de gestion de la trésorerie.
- **Vote du CA 2021 :** en l'absence du maire Joël, sous la présidence de Nicolas les conseillers (ères) se prononcent sur le CA 2021 :

<b>Ca 2021</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	94 676,10 €	12 557,86 €
<b>Recettes</b>	133 104,01 €	19 214,15 €
<b>Résultat</b>	<b>38 427,91 €</b>	<b>6 656,29 €</b>

**Vote :** pour 6, contre : 0, abstention : 0, **Le CA 2021 est voté à l'unanimité**

- **Compte de gestion 2021 :** le CM constate que les comptes de l'année 2021 sont conformes au compte de gestion fait par la trésorerie.
- **Affectation des résultats :** sous la présidence de Joël il est procédé à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 :
  - ✓ Excédent antérieur reporté : 63 098,91 €
  - ✓ Fonctionnement ; 101 526,82 €, investissement : 166 878,67 € solde : 268 405,49 €

- **Vote du BP 2022** Sous la présidence de Joël, le CM au vote du BP 2022 (voir document) :

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	88 690,00 €	228 915,00 €
Recettes	150 253,82 €	457 441,67 €
Résultat	<b>61 563,82 €</b>	<b>228 526,67 €</b>

**Vote** : pour 7, contre : 0, abstention : 0, **Le BP 2022 est voté à l'unanimité**

- **Choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection thermique du bâtiment communal** (voir documents distribués) Joël rappelle que 5 cabinets ont été consultés, 1 n'a pas répondu, 1 nous a informé que son agenda ne lui permettait pas de candidater, 3 cabinets ont candidaté, seul le cabinet Sanchez a pris RDV avec Joël et est venu sur place afin d'apprécier « de visu » le chantier à venir. Joël rappelle à chacun la réglementation très stricte en matière de marchés public.  
Après analyse des documents qui, leur ont été donnés le 01/03/2022, les conseillers estiment que les notes attribuées à chacun des candidats pénalisent le cabinet Sanchez, en effet c'est le seul cabinet à s'être déplacé et, alors qu'il n'a pas donné de références (oubli ?), plusieurs conseillers ont pu apprécier le travail que ce cabinet a réalisé sur l'école intercommunale d'Amancey (bâtiment BBC dont la presse et le maître d'ouvrage ont fait l'éloge). L'analyse de l'offre du cabinet le mieux noté laisse apparaître l'absence de Kbis pour l'un des intervenants.... Devant toutes ces remarques et commentaire, Joël propose que le CM se donne **un délai de réflexion d'une quinzaine de jours**, il contactera le SYDED assurant l'AMO afin de discuter de tout cela.
- **Statuts de la CCLL** : Après présentation de la modification des statuts actée par le comité de la CCLL, **le CM valide cette modification de statuts.**
- **Tableau des permanences pour les élections présidentielles** : le **CM valide** le tableau proposé par Joël.
- **Départ de Levier du SIVOM HL** : le CM valide le départ de Levier du SIVOM du HL, ce départ devra se faire fin 2022 et après que Eric Grandmaison ait **fait valoir ses droits à la retraite** et le versement du « **ticket de sortie** » **de 9 000 €** tel qu'il a été proposé lors de la réunion du 02/11/2021 qui s'est tenue de mairie de Levier.
- **Convention avec SYDED pour achat groupé de granulés** : après présentation de la proposition du SYDED, le **CM autorise le maire à signer cette convention** organisant un groupement d'achat de granulés pour la future chaudière communale.
- **Questions diverses** :
  - ✓ Joël fait un point sur les 2 parcelles de la Rapilla, RDV a été pris avec le notaire afin d'en organiser la vente.
  - ✓ Sur proposition de Joël, le CM décide de verser une subvention de 100 € en solidarité avec l'Ukraine, contact sera pris avec la Croix Rouge à cet effet

Sur ce dernier point nous clôturons l'ordre du jour et Valentin fête ses nouvelles fonctions de conseiller en arrosant d'un crémant framboise (ou mûre ?) les habituels gâteaux de ménage, les conseillers (ère) trinquent, bien sûr avec modération, à la santé des Saintannières et Saintanniers

...

Joël